

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-002

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 14 février 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Angélique LENOBLE M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE, Mme Aurélie ROCHE.

Excusés : M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON.

Objet de la délibération : Convention UFOVAL

M. Christian SERVAGE expose,

VU l'ancienne convention signée le 25/06/2012 par Gilles MAISTRE, Maire de la commune d'Entremont, permettant de réduire le prix de journée en centre de vacances UFOVAL des enfants ressortissants de la commune d'Entremont grâce à une participation de la commune de 3 € par enfant et par jour ;

VU la délibération n°2022-104 du conseil municipal de Glières-Val-de-Borne, en date du 24 novembre 2022, approuvant le renouvellement de cette convention pour la nouvelle commune de Glières-Val-de-Borne et fixant la participation communale à 4.05 € ;

CONSIDERANT le renouvellement de cette convention pour l'année 2024,

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de cette convention avec une participation de la commune à 4.10€ par enfant par jour ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant légal à signer tout document s'y afférent.

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 21 février 2024.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Christiane Perillat-Charlaz, the secretary of the meeting.